

Visale : Louer votre logement en toute confiance

3 mars 2021

Action Logement se porte garant gratuitement pour couvrir loyers impayés et dégradations locatives

Locataires, vous avez entre 18 et 30 ans ? Vous avez 31 ans ou plus et êtes nouvellement embauché ou en mutation professionnelle ?

Bénéficiez gratuitement d'un garant fiable et sérieux

Je n'ai plus besoin d'un autre garant

Une fois ma demande de visa validée par Action Logement et le contrat validé par mon bailleur, je dispose d'une garantie fiable qui me dispense de tout autre caution.

Je peux louer plus facilement

Visale me permet d'élargir mon champ de recherche d'emploi, et renforce mon autonomie. Mon accès au logement est simplifié.

Je rassure mon propriétaire

Visale est une garantie fiable et gratuite, qui renforce mon dossier. Mon bailleur est assuré de percevoir ses revenus locatifs durant toute la durée de la location.

Bonne nouvelle pour les locataires et les bailleurs privés ! L'extension de la garantie VISALE à l'ensemble des **salariés gagnant jusqu'à 1 500 euros nets par mois sera effective avant la fin du premier semestre 2021.**

[Site de Visale](#)

[Communiqué de presse d'Action logement](#) : Action logement et le gouvernement s'accordent pour mobiliser des moyens en réponse à la crise.